

Eric HALLER  
GSM : 06.08.68.56.66  
Mail : [tiv@ffessm-cd84.com](mailto:tiv@ffessm-cd84.com)

PIOLENC, le 07 octobre 2016

## **PROGRAMME TIV saison 2016/2017**

Conformément à la réunion technique du CoDep, j'ai le plaisir de vous communiquer le déroulement de la formation T.I.V. (incluant le service oxygène et le module aluminium) :

Date : le 4 et 5 mars 2017 de 9h00 à 17h30

Lieu : Isle sur la Sorgue.

Les candidats doivent se présenter le jour de la formation avec leur licence 2017 et les frais de formation (sauf si envoyés avec le dossier par les présidents). Les frais de formation comprennent la carte TIV de la FFESSM et s'élèvent soit à **52 €** si votre club n'est pas affilié au CoDep84. Si votre club est à jour de cotisation au CoDep84 le tarif est de **47 €**. Chèques à établir à l'ordre de FFESSM CoDep84.

Conditions de candidature :

Être titulaire de la licence 2017

Être âgé au moins de 18 ans

Faire acte de candidature auprès du président de club

Etre présenté par le président de club qui attestera des qualités techniques et de l'aptitude à exercer les fonctions de TIV.

Seuls les bulletins d'inscriptions datés et signés des présidents valideront les aptitudes des candidats et leurs inscriptions. **Date limite d'inscription 18 février 2017, terme de rigueur.** Les places étant limitées, les inscriptions seront validées dans l'ordre d'arrivée. Dans le but de faciliter les démarches administratives, merci d'envoyer vos réponses par mail sur [tiv@ffessm-cd84.com](mailto:tiv@ffessm-cd84.com) (et non à la secrétaire) ou par courrier à l'adresse en pied de page.

Un repas sera réservé pour les candidats qui le désirent en remplissant la feuille prévue à cet effet. (prix de chaque repas donné à titre indicatif : 20 €)

Merci de diffuser largement cette information par affichage, mail, facebook, twitter ou tout autre média à votre convenance.

Sportivement, les formateurs

André BRYSELBOUT et Éric HALLER